

## Projet de loi n°86

### AVIS

#### Commission parlementaire de la culture et de l'éducation

Le 4 décembre 2015, le Projet de loi n°86 (*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*) a été déposé par le gouvernement.

Depuis son dépôt, ce Projet de loi a fait l'objet d'analyses et de commentaires de la part de plusieurs partenaires du milieu de l'éducation et a été traité en profondeur par le biais d'une commission parlementaire particulière qui a débuté en février 2016.

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est considérée, par ses paires, comme une commission scolaire phare au Québec, autant pour la qualité de sa gestion que pour les taux de réussite et de persévérance de ses élèves. À ce titre, le conseil des commissaires a la crédibilité nécessaire pour jouer un rôle actif à titre de référence pour l'élaboration du grand changement annoncé en matière de gouvernance. Ceci étant dit, les membres du Conseil des commissaires de la CSSMI, n'ayant pas eu la chance d'être invités à se prononcer officiellement, ont décidé de produire un avis portant sur leur position au regard du Projet de loi n°86. Ils sont convaincus que le ministre et les députés qui siègent à la commission parlementaire de la culture et de l'éducation le liront avec attention dans le cadre de leur rôle de législateur.

#### **LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES (CSSMI) :**

- La CSSMI est un des joyaux de la région des Basses-Laurentides. Elle est la 4<sup>e</sup> commission scolaire en importance au Québec et le plus important employeur de la région. Elle scolarise plus de 40 000 élèves, jeunes et adultes, répartis dans 76 écoles et centres. Nous sommes une commission scolaire en croissance avec plusieurs écoles en construction. Grâce à l'excellent travail du personnel dans ses établissements et dans ses huit services administratifs et à l'implication des parents, des projets scolaires variés sont développés et accessibles aux élèves, répondant ainsi à un grand nombre de besoins. La CSSMI offre un milieu de vie où règnent l'engagement, la coopération et le respect. Les excellents résultats obtenus depuis plusieurs années quant à la réussite et la persévérance des élèves découlent de la mobilisation de plus de 7 500 employés à travers une supervision rapprochée basée sur la recherche. À la CSSMI, on vit au quotidien la culture de la réussite grâce à une gestion par résultats qui porte ses fruits ;
- À titre de référence, les cibles de sa convention de partenariat conclue avec le ministère ont déjà toutes été atteintes ou sont même dépassées (voir le document en annexe);
- Son *Taux de sorties des élèves sans diplôme ni qualification* est à un niveau aussi bas que 11,2 %. La CSSMI est fière de mettre en valeur ce résultat en sachant qu'en 2003-2004, elle affichait un taux de 26,4 %. Il s'agit d'un bond impressionnant pour les élèves;
- La CSSMI a un *Niveau d'efficience reconnue* de 94,5 % selon le Rapport Parent et des *Frais d'administration* viables de 3,7 %;

- Son conseil des commissaires est formé de 11 commissaires élus et d'une présidence élue au suffrage universel qui sont en majorité parents, grands-parents, ou étudiant universitaire et de quatre représentants des parents.

#### **NOUS SOMMES EN ACCORD AVEC :**

- Le droit de vote accordé aux commissaires parents;
- Le comité de répartition des ressources qui existe déjà à la CSSMI et qui fonctionne très bien avec l'implication de la direction générale;
- La décentralisation vers les établissements qui se vit positivement depuis plusieurs années à la CSSMI;
- La valorisation des enseignants qui est, elle aussi, pratiquée à la Commission scolaire. Cette valorisation quotidienne élève le niveau de qualité des interventions de ces intervenants et est un facteur important pour la réussite des élèves;
- La formation des enseignants qui permet de mieux les outiller à faire face aux défis de la société d'aujourd'hui et à intégrer les pratiques reconnues par la recherche, dans leur salle de classe;
- Un Institut National d'excellence en éducation.

#### **IL FAUT CONSIDÉRER CERTAINS ÉLÉMENTS :**

- Il s'agit du changement le plus important apporté à la structure des commissions scolaires depuis plus de 15 ans;
- Le rôle des commissaires actuels est apprécié des parents qui ont recours à leurs services et à leur accompagnement pour des dossiers problématiques et souvent émotifs;
- La fin de la démocratie scolaire et la perte d'un gouvernement local, dont les élus représentent de façon équitable toutes les villes et les quartiers du territoire, signifient une perte de pouvoir pour chaque région;
- La centralisation de plusieurs responsabilités vers le ministre signifie une perte d'autonomie locale, laquelle permet de mieux répondre aux besoins de la clientèle de la région;
- Les commissions scolaires ont en général une image négative au Québec, principalement par la méconnaissance de leur mode de fonctionnement et de leurs réussites et n'ont, malheureusement, pas la faveur du public. En d'autres mots, les commissions scolaires personnifient une image d'insatisfaction face au gouvernement;
- Ceci étant dit, les plus récentes études commandées par le gouvernement, en 2014, démontrent hors de tout doute le haut niveau d'efficacité des commissions scolaires qui est de l'ordre d'environ 85 % (à noter que le taux d'efficacité de la CSSMI est quant à lui de 94,5 %). Voir le *Rapport du comité des experts* par M<sup>mes</sup> Pauline Champoux-Lesage, Claire Lapointe et Diane Provencher et M. Marcel Leblanc, *l'Avis technique sur l'évaluation économique de l'efficacité budgétaire des commissions scolaires* par MM. Lacroix et Santarossa, ainsi que *l'Examen des meilleures pratiques* par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT).

### **EN CE SENS, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSSMI QUESTIONNE :**

- Le fait qu'après seulement 18 mois vécus avec la loi n°29 (Projet de loi n°88), on veuille la modifier sans procéder à une évaluation des aspects de changements que cette loi avait apportés à la gouvernance;
- Le fait que les commissaires, présentement en poste, ne soient pas reconnus à titre de parents qui s'impliquent;
- La non-reconnaissance de l'expertise développée par les commissaires et des hauts niveaux de réussite et d'efficacité de certaines commissions scolaires comme la nôtre;
- L'équité et la neutralité des décisions qui seront prises par le nouveau conseil scolaire, puisqu'on fait place à la « partisanerie » en permettant à un petit groupe d'élire la majorité des membres de cette instance;
- La perte de l'autonomie locale en matière d'éducation;
- Le fait que ce changement demandera temps, argent et énergie et placera, encore une fois, la réussite et la persévérance des élèves au second plan.

### **➤ EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSSMI SOUHAITE : ◀**

- Que la démocratie scolaire demeure;
- Que les encadrements de la loi n°29 (Projet de loi n°88) qui permettent la mise en place de moyens pour la réussite des élèves soient maintenus;
- Maintenir les leviers pédagogiques qui fonctionnent bien et qui ont permis d'atteindre des réussites remarquables, notamment, par les cibles de la convention de partenariat et de la convention de gestion;
- Que les pratiques gagnantes basées sur les données probantes des recherches soient partagées et mises en valeur dans toutes les commissions scolaires;
- Que le choix des moyens pédagogiques pour la réussite soit laissé aux commissions scolaires;
- Que la légitimité du mandat de 4 ans donné aux commissaires lors des élections de novembre 2014 soit respectée;
- Que l'autonomie locale et l'équité des décisions pour tous les élèves de toutes les villes d'un territoire demeurent une priorité;
- Que les élections scolaires soient associées aux élections municipales pour en augmenter la participation comme cela se fait partout dans les autres provinces du Canada;
- Que les commissions scolaires, et plus précisément la CSSMI, puissent participer activement à cette grande remise en question de la gouvernance, à titre d'experts;
- Que les forces vives des commissions scolaires, dont la CSSMI fait partie, soient reconnues, entendues et prises en considération;
- Que la nouvelle structure de gouvernance n'alourdisse pas le processus décisionnel;
- Que la nouvelle structure de gouvernance ait les outils nécessaires pour mettre la réussite et la persévérance des élèves au premier plan;
- Que le travail de qualité auprès des élèves jeunes et adultes peut se poursuivre dans les commissions scolaires, et ce, dans des conditions gagnantes.

En conclusion, les membres du conseil des commissaires de la CSSMI revendiquent ce qui leur paraît juste et adéquat pour les élèves soit, leur réussite et leur persévérance.

En complément, nous vous partageons une résolution adoptée par le conseil des commissaires de la CSSMI lors de la réunion du 26 janvier 2016.

De plus, vous pourrez consulter un tableau synthèse *PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016, ORIENTATION 1, Suivi des résultats CSSMI* qui présente en un coup d'œil les niveaux de réussite et de persévérance des élèves par le biais des cibles de la Convention de partenariat.

Enfin, plusieurs municipalités et MRC sur notre territoire appuient officiellement l'école publique et la démocratie scolaire. Il est possible de vous faire parvenir leurs résolutions rapidement.

# PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

## ORIENTATION 1

### Suivi des résultats CSSMI

PRIMAIRE	RÉSULTAT ATTENDU #1								RÉSULTAT ATTENDU #2								RÉSULTAT ATTENDU #3							
	Tendre vers un taux de réussite de 100 % en lecture à l'épreuve à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle en classe ordinaire								Une diminution de 25 % des élèves doubleurs au primaire, ce qui correspond à environ 10 élèves par année								Assurer, au secondaire, la continuité des services d'appui auprès des élèves ayant bénéficié de ces services au 3e cycle du primaire pour atteindre un taux de 17,1%							
	Cible 2016 : 100%								Cible 2016 : 170								Cible 2016 : 17,1%							
	Source : Tableau synthèse résultats pour le plan de réussite - DSFGJ								Source : ECO GPI - Rapport DTI								Source : ECO GPI - Rapport DTI							
	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016
CSSMI	87,30%	91,14%	94,27%	96,50%	96,07%	96,49%	96,75%		230	192	138	107	101	81	88		28,60%	20,54%	20,00%	21,00%	27,00%	21,00%	21,50%	

SECONDAIRE	RÉSULTAT ATTENDU #4								RÉSULTAT ATTENDU #5								RÉSULTAT ATTENDU #6							
	Une augmentation à 80 % du taux de réussite en écriture à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire à l'épreuve ministérielle								Une augmentation de 60,7 % à 70 % du taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique de 4 <sup>e</sup> secondaire								Une augmentation de 82,2 % à 85 % du taux de réussite en lecture de 5 <sup>e</sup> secondaire au bilan							
	Cible 2016 : 80%								Cible 2016 : 70%								Cible 2016 : 85%							
	Source : Tableau synthèse résultats pour le plan de réussite - DSFGJ								Source : Résultats aux épreuves uniques - MELS								Source : Tableau synthèse résultats pour le plan de réussite - DSFGJ							
	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016
CSSMI	73,97%	73,14%	78,42%	81,39%	86,34%	84,16%	84,64%		60,70%	n.d.	n.d.	64,90%	72,00%	70,40%	77,96%		82,20%	90,48%	87,60%	85,64%	87,44%	83,91%	87,04%	

SECONDAIRE	RÉSULTAT ATTENDU #7								RÉSULTAT ATTENDU #8							
	Une augmentation du taux de réussite de 55 % à 65 % dans le parcours de formation axée sur l'emploi, volet de formation menant à un métier semi-spécialisé								Une augmentation du taux de persévérance de 65 % à 75 % des élèves inscrits dans le parcours de formation axée sur l'emploi, volet de formation menant à un métier semi-spécialisé							
	Cible 2016 : 65%								Cible 2016 : 75%							
	Source : Fiche descriptive - FGA								Source : Fiche descriptive - FGA							
	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	
CSSMI	55,00%	46,00%	59,00%	64,00%	67,00%	65,00%	69,00%		65,00%	ND	84,00%	83,00%	88,00%	93,00%		

CCE - 096MA  
C.P. – P.L. 86  
Organisation et  
gouvernance des  
commissions scolaires

Bleu: Convention de partenariat et plan stratégique

Rouge: Plan stratégique

# PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

## ORIENTATION 1

### Suivi des résultats CSSMI

Formation générale aux adultes	RÉSULTAT ATTENDU #9						RÉSULTAT ATTENDU #12					
	Une augmentation de 15 % du nombre d'élèves qui réussissent leur profil de formation en formation générale aux adultes						Une augmentation de 15 % du taux de persévérance en formation générale aux adultes					
	Cible 2016 : 75%						Cible 2016 : 67%					
	Source : Fiche descriptive - FGA						Source : Fiche descriptive - FGA					
	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016
CSSMI	60,00%	71,00%	69,00%	66,00%	70,00%		52,00%	61,00%	65,00%	66,00%	71,00%	

Formation professionnelle	RÉSULTAT ATTENDU #10								RÉSULTAT ATTENDU #11								RÉSULTAT ATTENDU #12					
	Une augmentation de 15 % du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle (70 élèves et plus)								Une augmentation de 11,3 % du taux de diplomation en formation professionnelle, passant de 66 % à 77,3 %								Une augmentation de 15 % du taux de persévérance en formation professionnelle					
	Cible 2016 : 290								Cible 2016 : 77,3%								Cible 2016 : 93%					
	Source : Indicateurs nationaux - MELS								Source : Indicateurs nationaux - MELS								Source : Fiche descriptive - FP					
	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016
CSSMI	252	266	230	233	227	233			66,00%	66,60%	65,70%	74,80%	73,80%	75,00%	76,80%		78,00%	80,00%	80,00%	84,00%	81,00%	

CSSMI	RÉSULTAT ATTENDU #13							RÉSULTAT ATTENDU #14								RÉSULTAT ATTENDU #15 (prim et sec)					
	Maintenir à 15 % le nombre de sortants sans diplôme ni qualification							Une augmentation du taux de diplomation et de qualification de 6,2 % pour atteindre 68,8 % de diplomation pour les jeunes de moins de 20 ans								Que 100 % des établissements aient mis en œuvre une stratégie en prévention ou en traitement de la violence selon leur portrait des manifestations ou des actions, à partir de mesures dont l'efficacité est reconnue d'ici juin 2013 et que chaque établissement en mesure les impacts d'ici juin 2016					
	Cible 2016 : 15%							Cible 2016 : 68,80%								Cible 2016 : 100%					
	Source : Indicateurs nationaux - MELS							Source : Indicateurs nationaux - MELS								Tableau synthèse écoles - DSFGJ					
	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2008	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016
	Indic MELS 08-09	Indic MELS 09-10	Indic MELS 10-11	Indic MELS 11-12	Indic MELS 12-13	Indic MELS 13-14	Indic MELS 14-15	cohorte 01-02	cohorte 02-03	cohorte 03-04	cohorte 04-05	cohorte 05-06	cohorte 06-07	cohorte 07-08	cohorte 08-09	cohorte 09-10					
CSSMI	15,10%	14,90%	10,70%	11,00%	11,20%			62,60%	63,90%	66,80%	71,90%	73,60%	75,00%	75,60%			97,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

**Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

**PROJET DE LOI N° 86**  
Résolution n° CC-160128-4422

**ATTENDU** le dépôt du Projet de loi n° 86 le 4 décembre 2015;

**ATTENDU** que le Projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

**ATTENDU** que le Projet de loi n° 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements;

**ATTENDU** que le Projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire d'une commission scolaire;

**ATTENDU** que le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

**ATTENDU** que les commissions scolaires n'ont pas été consultées ni invitées à participer à l'élaboration de ce projet de loi;

**ATTENDU** que les commissions scolaires ont appris le 12 janvier 2016 qu'il n'y aura pas de consultation publique, mais des consultations particulières en commission parlementaire pour le Projet de loi n° 86;

**ATTENDU** la nécessité de participer à ces consultations particulières afin de pouvoir influencer les décideurs;

**ATTENDU** que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a fait une demande officielle de participation aux consultations particulières en date du 15 janvier 2016;

**ATTENDU** que la CSSMI poursuit ses actions afin d'être invitée à participer aux consultations particulières;

**ATTENDU** que la CSSMI est la 4<sup>e</sup> commission scolaire en importance au Québec et est le plus important employeur de la région des Laurentides avec près de 7000 employés actifs. Elle scolarise plus de 40 000 élèves, jeunes et adultes, répartis dans 77 écoles et centres de formation situés sur un territoire qui couvre 16 municipalités dans un environnement urbain, semi-urbain et rural;

**ATTENDU** les signes distinctifs de la CSSMI et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en font une commission scolaire de référence;

**ATTENDU** que le conseil des commissaires de la CSSMI est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

**ATTENDU** l'importance des différents services rendus par la Commission scolaire à ses établissements dans un souci d'optimisation des ressources;

**ATTENDU** l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi n° 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

**ATTENDU** que le Projet de loi n° 86 présente peu de modifications orientées vers la persévérance et la réussite des élèves en plus d'en éliminer des leviers importants;

**ATTENDU** le souci de la CSSMI de mettre en valeur ses pratiques gagnantes afin de favoriser la réussite des élèves;

**ATTENDU** le souci de la CSSMI de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacités où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

**DE FAIRE** des représentations auprès de tous les gens et organismes influents de la région, notamment les maires, les partenaires de la santé et du milieu socio-économique, le comité de parents, les organismes de réussite et de persévérance afin d'influencer le gouvernement, la Commission de la culture et de l'Éducation ainsi que tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec pour une éventuelle modification au Projet de loi n° 86;

**DE CONTINUER** à faire le nécessaire pour que le statut de réussite de la CSSMI soit connu et reconnu afin de sensibiliser les électeurs et d'inspirer les décideurs;

**DE FAIRE RESSORTIR** la richesse de la région et l'importance de maintenir les décisions au niveau local en termes d'éducation;

**DE RÉAFFIRMER** la volonté de la CSSMI de poursuivre la simplification des processus et la diminution des redditions de comptes qui alourdissent le bon fonctionnement des commissions scolaires;

**DE PRÉPARER** la participation éventuelle de la CSSMI aux consultations particulières de la commission parlementaire;

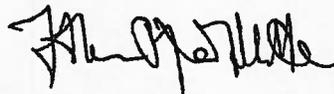
**DE FAIRE** le nécessaire pour que les commissions scolaires aient des conditions gagnantes au regard de leur organisation et de leur gouvernance afin que tous les élèves et leur réussite demeurent une priorité et pour conserver une couleur locale qui répond aux besoins de la population desservie.

**Adopté**

Signé : Mme Paule Fortier, présidente  
M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général

Donné à Saint-Eustache, ce 24 février 2016.

Copie authentique



Secrétaire général